Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

ORDRE DE SERVICE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de la protection animales** **Bureau** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Laurine Bouteiller Tél. : 01.49.55.84.76 Fax : 01.49.55.51.06 Réf. interne : BSA/06-07-053	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/N2006-8196** **Date: 01 août 2006** Classement :

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe: 1
Degré et période de confidentialité :

Objet : Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties

MOTS-CLES : Guide, épizootie

Résumé : Cette note précise les conditions dans lesquelles les guides pratiques de diagnostic et de gestion des épizooties sont envoyés aux DDSV puis redistribués aux personnes concernées.

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services Vétérinaires - DDSV/R – Services des affaires régionales	Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA

Cette note vise à présenter le contenu du guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties, ses modalités d'envoi et de distribution.

I) Présentation du guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties

Le guide a été élaboré afin de permettre le maintien des compétences et l'expertise vétérinaire pour ces maladies, nécessaires au maintien de la vigilance de tous les acteurs du dispositif de lutte.

Après une introduction rappelant les grands principes de prévention et de lutte, ce CD-rom rassemble, en 18 monographies, les données essentielles à connaître pour les principales épizooties :

- les symptômes et les données épidémiologiques qui doivent conduire à établir une suspicion,
- les prélèvements et les analyses nécessaires pour confirmer ou infirmer cette suspicion,
- la conduite à tenir pour prévenir la diffusion de l'agent pathogène.

Ce guide doit être considéré comme complémentaire aux fiches et aux livrets diffusés dans le cadre des plans d'urgence nationaux, tel que le vademecum Fièvre aphteuse. Il constitue un aide-mémoire.

II) Modalités d'envoi dans les DDSV

Dans le courant du mois d'août 2006, 9 000 guides, à la fois sous forme de manuels et de CD-Rom seront envoyés dans les DDSV. Les Cd-Rom seront insérés dans les manuels mis sous film par 10 exemplaires. Les colis seront livrés par transporteur, avec un bon de livraison à signer.

Les quantités des guides livrés dans les DDSV figurent dans le tableau de l'annexe 1. Les quantités ont été fixées sur la base d'une estimation du nombre de vétérinaires sanitaires.

III) Distribution des guides par les DDSV

Les guides sont à diffuser en priorité auprès de vos services, de vos partenaires (LVD, GDS…) et des vétérinaires sanitaires ruraux basés sur votre département. Les exemplaires restant pourront être remis, par exemple, aux différents acteurs des plans départementaux de lutte contre les épizooties.

IV) Mise en ligne sur l'intranet

D'ores et déjà, vous pouvez consulter le guide sur l'intranet à l'adresse suivante :
http://10.200.91.241/epizootie/
ou selon le chemin suivant : Accueil > Santé et protection des Animaux > Santé animale > Maladies épizootiques > Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties.

Vous voudrez bien me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces instructions

Le Directeur Général de l'Alimentation
Jean Marc BOURNIGAL

Annexe 1 TABLEAU DE REPARTITION DES GUIDES DE GESTION DES EPIZOOTIES SUIVANT LES DDSV

01	AIN	89
02	AISNE	84
03	ALLIER	132
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	47
05	HAUTES-ALPES	46
06	ALPES-MARITIMES	47
07	ARDECHE	76
08	ARDENNES	84
09	ARIEGE	64
10	AUBE	44
11	AUDE	47
12	AVEYRON	185
13	BOUCHES-DU-RHONE	73
14	CALVADOS	131
15	CANTAL	134
16	CHARENTE	86
17	CHARENTE-MARITIME	87
18	CHER	77
19	CORREZE	121
2A	CORSE-DU-SUD	36
2B	HAUTE-CORSE	36
21	COTE-D'OR	83
22	COTES-D'ARMOR	200
23	CREUSE	111
24	DORDOGNE	133
25	DOUBS	97
26	DROME	61
27	EURE	83
28	EURE-ET-LOIR	49
29	FINISTERE	166
30	GARD	68
31	HAUTE-GARONNE	89
32	GERS	98
33	GIRONDE	77
34	HERAULT	84
35	ILLE-ET-VILAINE	208
36	INDRE	82
37	INDRE-ET-LOIRE	63
38	ISERE	108
39	JURA	64
40	LANDES	88
41	LOIR-ET-CHER	51
42	LOIRE	132
43	HAUTE-LOIRE	121
44	LOIRE-ATLANTIQUE	142
45	LOIRET	62
46	LOT	87
47	LOT-ET-GARONNE	86
48	LOZERE	65
49	MAINE-ET-LOIRE	165
50	MANCHE	180
51	MARNE	57
52	HAUTE-MARNE	70
53	MAYENNE	158
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	72
55	MEUSE	77
56	MORBIHAN	156
57	MOSELLE	91
58	NIEVRE	101
59	NORD	145
60	OISE	62
61	ORNE	132
62	PAS-DE-CALAIS	153
63	PUY-DE-DOME	133
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	199
65	HAUTES-PYRENEES	87
66	PYRENEES-ORIENTALES	47
67	BAS-RHIN	74
68	HAUT-RHIN	62
69	RHONE	92
70	HAUTE-SAONE	76
71	SAONE-ET-LOIRE	165
72	SARTHE	110
73	SAVOIE	74
74	HAUTE-SAVOIE	104
75	PARIS	25
76	SEINE-MARITIME	131
77	SEINE-ET-MARNE	48
78	YVELINES	43
79	DEUX-SEVRES	143
80	SOMME	103
81	TARN	108
82	TARN-ET-GARONNE	75
83	VAR	70
84	VAUCLUSE	62
85	VENDEE	144
86	VIENNE	88
87	HAUTE-VIENNE	116
88	VOSGES	82
89	YONNE	61
90	TERRITOIRE DE BELFORT	31
91	ESSONNE	38
92	HAUTS-DE-SEINE	39
93	SEINE-SAINT-DENIS	31
94	VAL-DE-MARNE	37
95	VAL-D'OISE	39
971	guadeloupe	40
972	martinique	40

973	guyane	40
974	réunion	40

	TOTAL	**9000**